

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 20_217

L'an deux mille vingt, le trois novembre à 20 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Mme Anne LENFANT.

**OBJET : ELECTION
7^{EME} VICE-PRESIDENT**

Date de la convocation : mercredi 28 octobre 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 33 Votants : 36</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Marylène GUIJARRO: 25 Céline BOURSIER : 1 Blancs : 10 Nuls : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI ; Jean Paul SIRAND-PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN ; Pierre BAFFERT à Raphael MAISONNIER ;</p>
---	--

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2; L. 5211-6; L. 5211-6-1; L. 5211-9;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

VU la délibération n°20-210 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fixant le nombre de vice-présidences à 9.

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

- **DÉCIDE** de proclamer Mme Marylène GUIJARRO, conseillère communautaire, élue **7^e Vice-président en charge de la jeunesse** et la déclare installée.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 05 novembre 2020,

La Présidente,
Anne LENFANT

